

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021

Date de convocation : 16 novembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux novembre à vingt-heures trente minutes, le Conseil Municipal, s'est réuni dans la Hubert Marionnaud, sous la Présidence de Monsieur MICHAUD Patrick, Maire.

Présents : MM. MICHAUD Patrick, ARCHAMBAULT Éric, BARRIER Christian, BOURICET Jean-Claude, BRIAT Philippe, Mme DE PAULE Laurence, MM. DEGUFFROY Romain, DELHOUME Alain, Mme GOURMELEN Evelyne, M. GUENAULT Laurent, Mme JASNIN Aline, M. SAUNIER Patrick, Mme SOOSAIPILLAI Juliana, M. STEFFANUT Bruno, Mmes JOUANNEAU Muriel, LABBÉ Julie, MM. LAUMOND Didier, RIVIÈRE Sébastien.

Pouvoirs : Mme AILLERIE Françoise à Mme JASNIN Aline, M. BARADUC Christophe à M. BRIAT Philippe, Mme BOILEAU Fanny à Mme DE PAULE Laurence, Mme HODEMON Pascale à M. SAUNIER Patrick, Mme LABRUNIE Marlène à M. DELHOUME Alain, M. PECQUET Benoit à M. BOURICET Jean-Claude, Mme RIGAULT Guylaine à M. ARCHAMBAULT Éric, Mme SAULNIER Françoise à M. DEGUFFROY Romain, Mme THIBAUT Sylvie à Mme GOURMELEN Evelyne, M. BESNARD Olivier à M. LAUMOND Didier.

Absente : Mme CHOQUET Michelle.

Secrétaire de séance : M. GUENAULT Laurent

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 18

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Il informe l'ensemble des élus que le port du masque est obligatoire dans la salle au regard de la situation sanitaire, d'autant que le passe sanitaire n'est pas contrôlé à l'entrée. Il précise qu'il sera possible de l'enlever lors des interventions pour faciliter l'écoute.

Monsieur le Maire rappelle à Monsieur LAUMOND de mettre son masque

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs.

I – DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur BOURICET indique que la présente Décision Modificative porte sur l'ajustement du Budget Principal de la Ville. Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de prendre la DM n°2.

Pour la section de fonctionnement, les modifications suivantes sont proposées :

Pour les dépenses de fonctionnement :

Afin d'ajuster la section de fonctionnement, une augmentation de 3 327,67 € du virement à la section d'investissement (chapitre 023) est enregistrée.

Pour les recettes de fonctionnement :

Les variations du chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » comprennent :

- +3 327,67 € sur le compte 74832 « Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle ».

La section de fonctionnement s'équilibre donc à + 3 327,67 € pour cette Décision Modificative n°2.

Pour la section d'investissement, les modifications suivantes sont proposées :

Les dépenses d'investissement sont diminuées de 406 779,94 € selon les modifications suivantes :

- Immobilisations corporelles : elles correspondent à la diminution de 44 085,56 € sur les badges numériques (report au budget 2022).
- Immobilisations en cours : augmentées de 43 965,60 € correspondant à l'étude de faisabilité de deux salles associatives et festives.
- Mobilier urbain : diminution de 12 421,31 € pour les arbres et arbustes (report au budget 2022).
- Matériel technique : diminution de 36 063,24 € concernant les caméras de vidéo-protection (report au budget 2022).
- Voirie : - 54 442,47 € correspondant correspondant à l'effacement des réseaux rue de Sardelle (report 2022), - 10 568,16 € sur les trottoirs rue de Beauregard (moins cher que prévu), - 55 000 € sur les trottoirs rue de la Robinetterie (attente de l'achèvement des travaux sur les réseaux faits par la CCTVI), - 4 500 € sur les trottoirs rue de la Charmeraie (attente de l'achèvement des travaux sur les réseaux faits par la CCTVI), - 23 000 € sur les travaux secteur Beigneux (moins cher que prévu), - 143 649,02 € sur les travaux rue de la Bouillère et rue de la Forêt (moins cher que prévu), - 36 195,52 € sur les poutres rue de Malicorne (moins cher que prévu), -16 000 € sur le portique anti-intrusion rue du Poitou (abandonné car problème avec le passage des camions-poubelle).
- Voirie : augmentée de 8 648,56 € sur la rue des Giraudières (ajustement du marché).
- Ecoles : - 11 468,82 € concernant le remplacement de la chaudière du groupe scolaire des Gués (moins cher que prévu).
- Restauration scolaire : - 2 000 € concernant la porte d'entrée restauration de la Maternelle du Moulin (report en 2022).
- Parc automobile : - 10 000 € relativement à l'acquisition du nouveau véhicule propreté (reporté en 2022).

En recettes d'investissement, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est donc augmenté de 3 327,67 € comme vu précédemment.

Enfin, la ligne Emprunts en euros est ajusté à la baisse (-410 107,61 €) afin d'atteindre un niveau maximal de 1 151 622,04 €.

Pour mémoire un premier emprunt de 1 000 000 € avait été débloqué le 26 avril 2021.

La section d'investissement s'équilibre ainsi à - 406 779,94 € pour cette Décision Modificative n°2.

Monsieur LAUMOND refusant toujours de porter le masque explique que si l'opposition se retire de la séance il y a un problème de quorum et la séance ne peut pas être maintenue.

Monsieur le Maire précise que le règles de quorum ne sont pas les même en situation de COVID et qu'il laissera Monsieur LAUMOND s'exprimer sans masque mais qu'il devra le remettre après ses interventions. Sinon, il l'invitera à quitter la salle du Conseil.

Il finit en lui indiquant qu'il n'a pas besoin de sa voix.

Monsieur LAUMOND répond qu'il ne l'a jamais eu.

Puis, il enchaîne avec ses interrogations sur la décision modificative. Une différence sur la partie voirie de quelques milliers d'euros et demande pourquoi il y a un report de ces sommes en 2022.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de certaines opérations reportées à cause de la crise COVID. Il y a eu des problèmes de livraison, de réalisation des travaux ainsi que des difficultés conjoncturelles. Il s'agit également pour certaines opérations d'un changement entre la demande initiale et la réalité.

Monsieur BOURICET met aussi en avant le fait que la grande majorité est liée avant tout à des coûts moindres suite au marché.

Monsieur ARCHAMBAULT intervient pour mettre en avant les travaux rue de Sardelle. Il estime que c'était une bonne décision tout comme l'enfouissement des réseaux.

Monsieur RIVIÈRE revient sur la sécurité de cette route et demande s'il n'est pas possible le temps des travaux de mettre des chicanes temporaires afin de faire ralentir les automobilistes.

Monsieur MICHAUD répond que cela peut être possible mais difficile car pas d'éclairage permanent.

Madame JASNIN intervient également sur le problème de bus, avec des jeunes qui sont déposés rue Principale et remontent à pieds jusqu'à chez eux.

Monsieur RIVIÈRE pense qu'il faudrait néanmoins faire quelque chose pendant les 2 mois de travaux. Il remercie Madame JASNIN d'appuyer sa demande.

Monsieur LAUMOND souhaite savoir s'il y aura un nouvel emprunt.

Monsieur BOURICET répond que l'emprunt reste juste une opération d'équilibre et qu'il n'y aura pas de nouvel emprunt au regard des recettes encore attendues.

DÉLIBÉRATION N° 2021.11.01

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la délibération n° 2021.02.02 approuvant le Budget Primitif 2021 du Budget Principal Ville,

Vu la délibération n° 2021.06.05 approuvant le Budget Supplémentaire 2021 du Budget Principal Ville,

Vu la décision modificative ° 2021.09.01 approuvant la décision modificative n°1

Vu l'avis de la Commission finances en date du 14 septembre 2021,

Vu le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à la majorité, la décision modificative n°2 du Budget Principal Ville 2021 telle que présentée ci-dessous :

Section de fonctionnement		Montant		Equilibre section de fonctionnement
Chap	Libellé	diminué	augmenté	
	Dépenses			Dépenses
011	Charges à caractère général		-	
65	Autres charges de gestion courante		-	
67	Charges exceptionnelles		-	
023	Virement à la section d'investissement	-	3 327,67	augmentées de
	TOTAL	-	3 327,67	3 327,67
	Recettes			Recettes
74	Dotations, subventions et participations		3 327,67	augmentées de
	TOTAL	-	3 327,67	3 327,67

Section d'investissement		Montant		Equilibre section d'investissement
Chap	Libellé	diminué	augmenté	
	Dépenses			Dépenses
21	Immobilisations corporelles	44 085,56		
23	Immobilisations en cours		43 965,60	
1003	Mobilier urbain	12 421,31		
1004	Matériel technique	36 063,24		
1006	Voirie	334 706,61		
2002	Ecoles	11 468,82		
2003	Restauration scolaire	2 000,00		
4002	Parc automobile	10 000,00		
	TOTAL	450 745,54	43 965,60	- 406 779,94
	Recettes			Recettes
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts en euros	410 107,61		
021	Virement de la section de fonctionnement		3 327,67	
024	Produits de cessions des immobilisations			
	TOTAL	410 107,61	3 327,67	-406 779,94

Nombre de voix : *Pour* : 23 *Contre* : 4 (Mme JOUANNEAU, MM. BESNARD, LAUMOND, RIVIÈRE) *Abstention* : 1 (Mme LABBÉ).

II – SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Monsieur BOURICET rappelle que le budget de la ville de Veigné fait état d'une ligne de 1 561 729,65 € « d'emprunt d'équilibre » (avant prise en compte et validation de la décision modificative N°2)

A ce jour sur l'exercice 2021 un seul emprunt de 1 000 000 € (taux fixe de 0,75 % sur 20 ans) a été contracté auprès de la Banque Postale et celui-ci a été débloquent en totalité le 26 avril 2021.

Nonobstant les diminutions reprises dans la DM n°2, la commune va probablement avoir besoin d'un volant de trésorerie complémentaire d'ici la fin de l'année 2021.

Ce besoin provient du décalage dans le temps entre les recettes d'investissement et les dépenses budgétées. En effet nous attendons, entre autres, une recette d'investissement de 176 100 € concernant le versement du solde de la subvention pour la construction de la salle Cassiopée. Ce versement devrait intervenir d'ici la fin de l'année 2021.

Par conséquent le choix d'une ligne de trésorerie de 500 000 € est la solution de financement ad hoc pour palier à ces décalages ponctuels entre encaissement des recettes et dépenses d'investissement.

Il convient de retenir la ligne de trésorerie qui est une solution de crédit à court terme par tirage (sur une durée d'un an au maximum) correspondant au besoin de trésorerie ponctuel de la commune.

Au 15 novembre 2021 seule la Banque Postale nous a transmis sa proposition de financement dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- ✓ Ligne de trésorerie de 500 000 € utilisable par tirages.
- ✓ Durée maximum : 364 jours
- ✓ Taux d'intérêt : 0,39% l'an
- ✓ Commission d'engagement : 500 € (soit 0,10%)

Monsieur LAUMOND souhaite avoir des informations sur la commission d'engagement, est-elle due en totalité dès que qu'il y a un appel de fond ou est-ce 0,10 % sur la partie appelée

Monsieur BOURICET répond qu'à partir du moment où la ligne de trésorerie est utilisée, la commune verse 500€.

DÉLIBÉRATION N° 2021.11.02

OBJET : SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 indiquant que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,
Vu la délibération n° 2021.02.02 approuvant le Budget Primitif 2021 du Budget Principal Ville,
Vu la délibération n° 2021.06.05 approuvant le Budget Supplémentaire 2021 du Budget Principal Ville,
Vu la décision modificative ° 2021.09.01 approuvant la décision modificative n°1
Vu la décision modificative ° 2021.11.01 approuvant la décision modificative n°2
Vu l'avis de la Commission Finances en date du 15 novembre 2021,
Vu le rapport du Maire,

Considérant que la ville de Veigné pour ses besoins de financement, souhaite disposer d'une ligne de trésorerie de 500 000 € pour faire face à des besoins momentanés de trésorerie.

Une consultation a été réalisée auprès de quatre organismes bancaires. Il est proposé de retenir l'offre de la Banque Postale.

Considérant l'offre de financement et les conditions générales proposées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à :

- *réaliser une ligne de trésorerie de 500 000 € utilisable par tirages, destinée à faire face à des besoins momentanés de trésorerie, auprès de la Banque Postale pour une durée maximum de 364 jours à compter de la date de signature du contrat. Les caractéristiques principales de la ligne de crédit de trésorerie sont les suivantes :*

Les intérêts sont calculés sur la base de la formule suivante : 0,390 % l'an.

Les intérêts sont payables trimestriellement.

Commission d'engagement : 500 €.

Commission de non utilisation : 0,05% si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est inférieur ou égal à 50.00%.

0.10% du montant non tiré si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est strictement supérieur à 50.00% et inférieur à 65.00%.

0.15% du montant non tiré si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est strictement supérieur à 65.00% et inférieur à 75.00%.

0.15% du montant non tiré si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est strictement supérieur à 75.00% et inférieur à 100.00%.

Le taux de tirage correspond au montant tiré quotidiennement exprimé en pourcentage du montant maximum.

- *Autorise le Maire à signer la convention à intervenir portant ouverture d'une Ligne de Crédit de Trésorerie.*
- *Autorise le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par la convention portant ouverture d'une Ligne de Crédit de Trésorerie.*

Nombre de voix : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 5 (Mmes JOUANNEAU, LABBÉ, MM. BESNARD, LAUMOND, RIVIÈRE).

III – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Madame JASNIN remercie les élus présents au salon des collectionneurs qui a été une vraie réussite et salue également le Comité des Fêtes.

Monsieur le Maire informe que la cérémonie des vœux aura lieu le 1^{er} lundi de janvier. Il souhaite à cette occasion récompenser et féliciter un citoyen qui a pu être à l'honneur de différente façon.

Monsieur DEGUFFROY rappelle que le CCAS tiendra sa bourse aux jouets le dimanche 28 novembre à Cassiopée de 9h à 13h et que le CCAS participera à la collecte de la banque alimentaire les 26 et 27 novembre à Intermarché.